

## Les « POURQUOI ? » du Réseau anti-arnaques

Quatrième épisode de cette rubrique à succès permettant d'exprimer l'étonnement du consommateur face à certaines pratiques commerciales.

Pourquoi, lors d'une sollicitation par internet, est-il parfois nécessaire de ressaisir ses coordonnées pour se désinscrire d'un fichier de prospection alors que le fait de cliquer sur un simple lien serait suffisant ?

Pourquoi la rubrique obligatoire « mentions légales » - permettant d'identifier un professionnel – n'apparaît pas sur tous les sites internet ?

Pourquoi tant de personnes pensent à vous, par mél ou par téléphone, en vous promettant de multiples cadeaux et avantages, et en jurant qu'il n'y a aucun piège derrière leur offre ?



**INFO-ALERTE** est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :  
**Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir**  
BP 40179 – 79205 PARTHENAY cedex  
(contact@arnaques-infos.org) - Site : [www.arnaques-infos.org](http://www.arnaques-infos.org)  
SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

**Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)